

CHARTRE DE FORMATION

Autonomie énergétique en auto-construction

Vous avez le projet de prendre votre **indépendance** face aux réseaux publics. Vous êtes conscient de la capacité de **résilience** que cela implique, et de l'indispensable **reconnexion à la Nature**. Nous vous accompagnerons avec plaisir dans ce sens, à la condition que vous **réalisiez vous-même** votre installation.

Notre rôle : vous accompagner

1. Nos formations sont un partage de connaissances et une méthodologie de travail, basés sur l'expérience et le bon sens. Les sécurités sont indispensables, les normes sont utiles si elles sont justifiées.
2. Nous n'avons pas d'obligation de résultat à long terme même si tout est mis en œuvre dans ce but.
3. Nous n'avons pas LA vérité ni la solution miracle, mais une autre vision de l'énergie, peut-être plus acceptable pour mère Nature, pour peu qu'on vive l'aventure en conscience.
4. Nous sommes responsables des idées et protocoles échangés lors des formations, mais pas de votre installation.
5. Nous assurons le SAV ainsi que le suivi de nos installations.

Votre rôle : Apprendre à être libre et responsable

1. Vous êtes libre d'appliquer ou non notre formation, et vous devenez responsable de votre installation dans sa globalité une fois celle-ci réalisée.
2. Vous êtes responsable de l'entretien de votre installation, ainsi que des protocoles de surveillance, que nous vous aurons indiqué par écrit.
3. Vous êtes informés de la situation vis-à-vis des assurances civiles, qui est la suivante :

En qualité de conseil-accompagnant-formateur, nous ne disposons d'aucune assurance décennale, mais uniquement de RC pro. Ceci du fait qu'aucune compagnie ne garantit notre risque, jugé instable puisqu'en pleine expansion. Vous avez la possibilité de recourir à une assurance dommage ouvrage à vos frais pour ces travaux, ou à vous faire confiance.

Nous utilisons du matériel fiable et d'une qualité optimale, nous suivons des protocoles éprouvés. Pour autant, la réussite exige de prendre des risques, certes mesurés, et le risque zéro n'existe pas. Enfin, n'oubliez pas que si vous entreprenez vous-même des travaux de rénovation chez vous, vous serez plus facilement couvert en cas de sinistre ou d'incident, par votre propre RC. (Vérifiez votre contrat de garanties). A vous d'en prendre acte et d'agir en conscience.

Date :

Le stagiaire (nom et signature) :

L'accompagnant (nom et signature) :